



ET SOCIÉTÉ CIVILE

**Association**  
**« Vivre aux Chaprais »**

**Monsieur le Président Goudot**  
28D, rue de la Rotonde  
25000 Besançon

Besançon, le vendredi 14 février 2014

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance du courrier que vous m'avez adressé dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales de mars prochain.

La vie dans les quartiers, le bien vivre ensemble, l'action de proximité, l'écoute et l'attention apportée aux habitants ainsi que la réactivité, le pragmatisme et l'inventivité constituent les axes essentiels du programme 2014-2020.

Dans le cadre de cette politique, le quartier des Chaprais sera l'objet de toutes nos attentions, d'abord parce qu'il est l'un des secteurs les plus peuplés et fréquentés de la ville mais aussi parce qu'il bénéficie, après avoir subi des contraintes liées aux travaux du tramway, d'éléments structurants propices à développer son potentiel et à construire son avenir.

Vous m'avez transmis des questions précises à ce sujet qui appellent des réponses précises. Je vous prie par conséquent d'en trouver la rédaction dans les pages suivantes et espère que la découverte prochaine du programme saura donner toute la résonance que méritent ces éléments.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Très sincèrement,

Pour l'équipe « Tous pour Besançon »  
**Jean-Louis Fousseret**





## **1 – Concertation concernant les problèmes du quartier**

Le mandat 2014-2020 sera placé sous le signe de la proximité. Je m'engage dans mon programme à privilégier les réflexions participatives et à conduire une action fondée sur la concertation et l'écoute.

La future équipe municipale aura à cœur d'être au plus près de vous car l'animation et la transformation des quartiers ne peut se faire sans leurs habitants et sans les acteurs impliqués comme « Vivre aux Chaprais ».

Nous voulons intensifier les rencontres de quartiers sur le terrain entre les élus et les habitants pour résoudre les problèmes du quotidien, en relais et en complément du service Proxim'cité. Nous associerons évidemment à ce dispositif les associations représentatives, comme « Vivre aux Chaprais ».

Nous avons aussi décidé d'instaurer plusieurs autres nouveautés :

- les Conseils consultatifs des habitants auront la possibilité une fois par an de s'autosaisir au sujet de projets d'intérêt général ;
- des référendums d'initiative locale seront organisés dès lors que la demande sera formulée par 10% des inscrits sur les listes électorales de la Ville ;
- avant la mise en place ou la rénovation d'équipements de proximité, nous consulterons systématiquement les instances participatives et les comités de quartiers.

Enfin, et c'est un point essentiel, nous organiserons des ateliers citoyens pour les grands projets de transformation de la ville (ex : Saint-Jacques, îlot pompier de Canot...) et des forums de quartier autour de thématiques choisies en lien avec les acteurs locaux comme votre association et rassemblant toutes les forces vives du secteur (élus, CCH, associations, entreprises, commerces, institutions...) afin de dessiner les projets de demain.

## **2 – Le PLU aux Chaprais**

### **Quelle place tiendront les Chaprais/cras dans le futur grand centre élargi du Grand Besançon de demain ?**

Le quartier tient une place prépondérante dans le centre élargi. Nous avons voulu, grâce au tramway et au réseau de bus qui desservent l'ensemble du secteur, donner aux Chaprais/Cras une connexion directe avec le centre ville, les quartiers alentours et le reste de l'agglomération. Nous voulons maintenir un haut niveau de vie dans le quartier en donnant la possibilité aux Bisontines et aux Bisontins, grâce aux nouvelles mobilités, de venir aux Chaprais et donc de faire vivre ses services, ses commerces...

### **Faut-il conserver une conception de l'urbanisme qui rejette les activités commerciales à la périphérie ?**

Le développement commercial des périphéries est une question épineuse, posée au plan national. Nous sommes confrontés aux réglementations régissant les CDAC qui ne permettent pas aux maires de s'opposer à l'expansion des zones et commerces.

A Besançon, l'Ouest avec Chateaufarine, a connu ces dernières années, un développement important. De nombreuses enseignes sont venues s'implanter pour profiter du succès et de la prospérité de ce secteur.

Comme maire et président de l'agglomération, j'ai voulu entamer un grand plan de rééquilibrage de l'activité sur deux axes : dynamisation des quartiers et de ses commerces de proximité, le développement de l'Est de la ville avec le projet des Marnières, ainsi que de nouvelles actions pour le cœur de ville.

Le tramway constitue un élément structurant de ce plan. Il est la pierre angulaire du programme plus large qui englobe le développement de la zone des Marnières avec notamment l'étude de l'implantation d'un parc aquatique.

Pour autant, nous mettons en œuvre un plan d'action spécifique de développement des Chaprais en redonnant de la « centralité » avec le projet de la place de la Liberté (zone qui pourrait être





« végétalisée en partie, avec la création d'un parking) et l'accent qui sera mis sur le soutien aux commerces de proximité sur la Rue de Belfort.

### **Quels sont les secteurs du quartier voués à des activités commerciales, artisanales, tertiaires ? Et les secteurs d'habitat quasi exclusifs ?**

Les prescriptions du Plan Local de l'Urbanisme sont précises : elles visent d'abord à maintenir et à développer l'activité commerciale et artisanale rue de Belfort, place Flore, place de la Liberté et dans le secteur de la gare Viotte. Nous voulons également avoir un accompagnement pour l'avenue Carnot, l'avenue Fontaine-Argent et la rue Tristan Bernard, dotées de commerces et services complémentaires à la rue de Belfort.

Ces prescriptions poursuivent aussi l'objectif de développer le commerce et l'activité tertiaire dans d'autres secteurs en devenant comme le quartier Viotte. Je viens d'ailleurs d'obtenir du Président de la SNCF l'accord de la vente des espaces ferroviaires de la cité Viotte pour y développer demain, en lien avec le secteur « Pomona » un vaste espace économique, tertiaire et de logement.

En matière de logement et d'habitat, le PLU ne définit pas de zones exclusives mais encourage, au contraire, la mixité entre logements, commerces et activités tertiaires. L'exemple que nous pourrions citer aux Chaprais est l'ex-bâtiment OPEL, situé avenue Fontaine-Argent, qui offrira bientôt de nouveaux logements avec en Rez-de-chaussée, un commerce de proximité, et en sous-sol, des places de parking publiques et privées.

### **Faut-il sortir Besançon du dispositif de défiscalisation Duflot ?**

S'agissant du zonage Duflot, l'analyse portée aux téléspectateurs de France 3 lors d'une récente émission est particulièrement contestable dans la mesure où les chiffres annoncés pour la ville de Besançon ne correspondent pas à la réalité de la vacance bisontine. La vacance locative étant difficile à mesurer, seuls les chiffres de l'Insee apparaissent fiables. Ainsi, à Besançon, elle est de 7,2% en 2010 (soit 4800 logements) en baisse par rapport à 1999 où elle était de 8,5% (soit 5260 logements).

Il est important de préciser à ce stade que l'agrément accordé à la Ville correspond à des critères attribués et validés par le Ministère de l'Environnement (MEDDET) et qu'en ce sens, nous ne pouvons contester cette situation. Il faut aussi mentionner que les logements anciens et vétustes du centre-ville sont éligibles au dispositif Duflot si les propriétaires engagent des travaux de rénovation pour atteindre des niveaux de performance énergétique proche de celle des logements neufs. De ce point de vue, le maintien de ce dispositif est donc une bonne chose car il permet une amélioration considérable du parc de logements. Nous resterons vigilants, en lien avec les services de l'Etat, à défendre à l'avenir le rang de la ville de Besançon en matière de logement et d'habitat, pour bénéficier d'un marché équilibré sur l'agglomération et donc de loyers attractifs.

### **Quelle politique mettre en œuvre afin de favoriser l'installation pérenne de familles avec enfants ?**

Dans le prolongement de mes propos sur la loi Duflot, j'en profite pour réaffirmer une volonté politique forte : Besançon doit être en mesure d'offrir à tous les ménages et aux primo-accédants des logements de qualités et adaptés en accession à la propriété et en location. Nous voulons être en mesure d'accueillir les familles et éviter un exode néfaste pour elle. Comment en effet se satisfaire de voir partir des jeunes ménages à 30 ou 40 kilomètres de Besançon et ainsi s'éloigner des services publics denses et de haut niveau, de la vie éducative, culturelle, sportive et associative de notre ville tout en perdant du pouvoir d'achat (frais liés aux déplacements par exemple) ?

Nous voulons pouvoir maintenir et attirer les familles dans le quartier des Chaprais afin d'équilibrer le vieillissement de sa population en offrant un ensemble urbain cohérent. Il sera doté de logements neufs et anciens réhabilités, adaptés au nombre d'enfants par familles (les logements T 4 et T 5 par exemple) et sera irrigué de commerces et de services.

Nous voulons aussi un quartier agréable et attractif. La Ville renforcera ainsi les interventions sur les espaces publics. Après les travaux du tramway et l'émergence d'équipements structurants entre 2008 et 2014, nous mettrons au cours du prochain mandat l'accent sur l'action de proximité.





Nous avons ainsi choisi de consacrer 14 millions d'euros par an pour les travaux de terrain qui permettront de lancer :

- un plan de réfection des trottoirs (ex : rue de Belfort...) et des routes ;
- l'aménagement de nouveaux squares en cœur de quartier et la rénovation des aires de jeux comme celle du parc
- une campagne de remise à niveau de l'éclairage public avec l'établissement d'un diagnostic clair (en lien avec les CCH et associations) ;

Enfin, nous avons le projet d'amélioration :

- de l'accueil des enfants dans les crèches par exemple en étudiant des horaires décalés pour s'adapter aux besoins des familles,
- de protéger nos enfants en imposant des limitation de vitesse aux abords des écoles (20km/h)
- de construire un nouveau groupe scolaire sur le bas des Vaites- Tristan Bernard.

Cette politique est bien sur complémentaire des sujets qui suivent.

### **Les modes de déplacements (3), les activités commerciales, artisanales, services...(4), une nouvelle politique concernant l'aménagement du quartier et les équipements publics (6) :**

Les travaux du tramway ont occasionné beaucoup de désagréments pour les piétons, les cyclistes et les riverains du quartier des Chaprais. Le déroulement de chantiers de cette envergure en milieu urbain est complexe pour les riverains directement concernés. Il l'est également pour les entreprises qui doivent impérativement gérer de très nombreuses demandes au quotidien en marge de leur intervention principale. Ce transport public, qui assurera dès l'année prochaine les déplacements de 40 à 50000 voyageurs, desservira 5 stations aux Chaprais (Micaud, place Flore, terminus Viotte, Fontaine-Argent et Tristan Bernard). Il était effectivement exclu que le tracé du tramway ignore le quartier des Chaprais et la gare Viotte connectée à la grande vitesse. Autour de ce projet, d'autres réalisations - telles que le prolongement du boulevard Diderot - visent à améliorer l'accessibilité des quartiers pour l'ensemble des modes de déplacements. L'attractivité de ces lieux de vie en sera fortement renforcée.

Ces réalisations, indispensables au développement harmonieux de l'agglomération et la qualité de vie, avancent à un rythme soutenu. Malgré l'ampleur de la tâche, l'ensemble des acteurs concernés s'efforcent de minimiser la gêne occasionnée aux riverains.

Les contraintes liées aux chantiers et aux cheminements piétons imposent encore à l'heure actuelle le maintien d'un système de déviation. Mais, dès le mois d'avril 2014, l'ensemble des itinéraires piétons seront neufs et sécurisés.

En parallèle, et comme indiqué précédemment, nous consacrerons notre action à l'amélioration de l'éclairage et de la signalisation des parties du quartier qui n'ont pas profité de l'embellissement apporté par les travaux du tramway.

La mise en service du tramway, qui n'entraînera pas d'augmentation des tarifs (et que les usagers pourront utiliser avec un seul titre bus+tramway) s'accompagnera aussi d'un nouveau plan de circulation pour le quartier : l'impact du trafic automobile sera optimisé tout en apportant calme et sécurité pour les cyclistes et les piétons. Tous les espaces publics livrés offriront un niveau de sécurité et de confort, de jour comme de nuit, garanti par les bureaux d'études spécialisés et l'expérience de nos services.

Si la priorité est clairement donnée au transport public, aux cycles et aux piétons, nous n'oublions pas les besoins de circulation et en stationnement du quartier. Le plan de circulation est conçu pour desservir l'ensemble des activités commerciales du quartier, toutes les artères commerçantes où des stationnements réglementés sont prévus. L'objectif étant de favoriser la rotation des véhicules pour offrir le maximum de places disponibles de courte et moyenne durée aux clients des commerces, à tout moment de la journée.





Pour les riverains, la Ville continuera à mettre à disposition des tarifs préférentiels sur rues ou dans les parkings situés à proximité. Le système de disque, enfin, n'est pas adapté à l'organisation du stationnement des riverains et des familles des grandes villes. Besançon gère actuellement 4 parkings en ouvrage, 6 parkings en enclos et 2500 places sur voirie réparties en 3 zones tarifaires. Ce système centralisé ne pourrait être géré intelligemment avec l'usage du disque. Aussi, dans les mois à venir, nous souhaitons faire évoluer le stationnement vers des solutions d'informations dynamiques et interactives, incompatibles avec le disque préconisé par l'association des Chaprais. Nous avons en effet le projet de mettre en place dans les années à venir un système de « parkings intelligents » qui permettra aux automobilistes, en temps réel depuis leur smartphone, d'identifier les places libres et proches des commerces. Néanmoins, nous nous rapprocherons du comité de quartier pour étudier la possibilité de créer des « places minutes » de proximité.

S'agissant de la place de la Liberté, la ville souhaite y poursuivre sa politique d'embellissement des espaces publics, des lieux de vie et de création d'un parking sur les sites libérés par les véhicules de la ville. La place de la Liberté est clairement une priorité avec d'autres places emblématiques de la ville telles que la place Victor Hugo, le square Saint Amour, et la place du 8 septembre. Nous engagerons une concertation sur le quartier pour retenir les meilleurs aménagements en fonction des usages souhaités pour ses espaces publics par le quartier.

S'agissant de l'activité commerciale et artisanale, notre programme apporte des éléments de réponse précis et concrets. Outre les actions de soutien indirectes déjà décrites (stationnement, déplacements et accessibilité, attractivité du quartier...), nous apporterons un soutien direct aux commerçants en portant des initiatives vers les nouveaux commerçants (création d'une « pépinière » avec aide à l'installation, loyers modérés...), en poursuivant notre partenariat avec les unions de commerçants et avec les associations qui proposent des animations de quartier comme par exemple la grande brocante des Chaprais, en maintenant le dispositif « Free-pass » (stationnement et transports en commun gratuit ...

Enfin, s'agissant de l'aide au ravalement des façades et la mise en valeur du patrimoine du quartier : notre programme prévoit la mise en place d'un dispositif original : recenser les éléments patrimoniaux majeurs du quartier, en lien avec les associations du quartier et les associations locales de sauvegarde du patrimoine, afin de lancer une campagne d'incitation aux réfections. Pour l'heure, nous n'avons pas défini précisément le niveau et les modalités de l'aide car nous attendons le retour des préconisations lances par cette consultation.

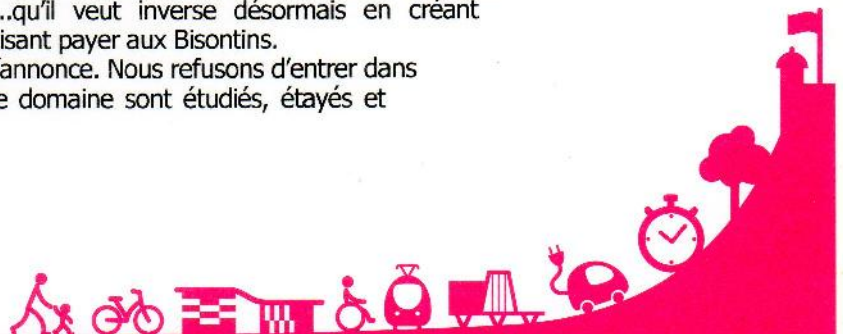
Pour autant, un élément patrimonial a retenu notre attention : le clocher de l'église Saint Martin des Chaprais. Nous avons d'ores et déjà réalisé une étude préalable en vue de procéder à sa rénovation (soit reconstruction à l'identique, soit modifications). Le cout prévisionnel, 600 000 euros, doit désormais faire l'objet d'une programmation et d'une instruction afin de trouver les fonds nécessaires et le soutien de partenaires pour mener à bien ces travaux importants.

## **5-La tranquillité publique**

Notre orientation politique est très claire : la sécurité et la tranquillité publique ne doivent pas être traitées de manière angélique, mais ne doivent pas non plus être appréhendées de manière simpliste sous un seul angle. Au contraire, il convient de mener une action équilibrée fondée sur le triptyque : éducation – prévention – répression.

Nous mettrons l'accent sur l'action de terrain et la présence humaine dans le respect des compétences de la police municipale et en coordination avec la police nationale. Notre service municipal a un rôle de proximité pour prévenir, conseiller, dissuader, secourir et intervenir le cas échéant bien sûr. L'action de la police municipale doit être élargie, en soirée et jusqu'à 2 heures en fin de semaine. Pour autant, il est inconcevable de la déployer toutes les nuits car il faudrait alors accepter d'armer nos policiers municipaux. Nous nous y refusons. L'ordre républicain s'appuie sur la complémentarité des polices nationale et municipale. L'Etat, à certaines heures et dans le cadre de la lutte contre la délinquance, doit intervenir. Nous demandons donc une augmentation des effectifs de la police nationale, amputée de 40 postes entre 2002 et 2012, période durant laquelle un candidat à l'élection municipale était député et à soutenu ce mouvement...qu'il veut inverse désormais en créant artificiellement 50 postes de policiers municipaux et en le faisant payer aux Bisontins.

Il s'agit d'un sujet trop complexe pour jouer sur les effets d'annonce. Nous refusons d'entrer dans le jeu de la démagogie. Aussi, nos engagements dans ce domaine sont étudiés, étayés et réalisables.





Notre adjoint au maire en charge de ses questions disposera d'un périmètre élargi car nous avons choisi de regrouper les domaines de la tranquillité publique et de sécurité en une seule délégation. Ces questions sont, d'un point de vue administratif, rattachées directement au directeur général des services afin d'optimiser la réactivité des services.

Notre programme donc s'appuie sur :

Des mesures volontaristes, innovantes, équilibrées, concrètes

- Recrutements de policiers municipaux dédiés exclusivement à l'action de proximité, de jour et en soirée. Intervention jusqu'à minuit tous les soirs et 2 heures du matin les jeudis, vendredis et samedis.
- Création d'une antenne mobile de proximité passant chaque semaine dans des quartiers, recueillant les observations et les transmettant aux services pour une réponse réactive et rapide.
- Création de gardes urbains de jour, attachés à un secteur pour des patrouilles quotidiennes.
- Coordination accrue de l'action police municipale police nationale, actée dans une charte commune.
- Formation renforcée de la police municipale : intervention, conseil en sûreté pour les commerces et les particuliers, prévention sur les dangers (drogue et alcool) dans le cadre d'une convention avec la police et la gendarmerie nationale.
- Poursuite du déploiement de la vidéosurveillance après évaluation de son impact, là où c'est nécessaire.
- Création d'un système de vidéosurveillance mobile.
- Fonctionnement à terme 24 heures sur 24 du centre de supervision urbaine.
- Mise en place de la vidéo-verbalisation.
- Déplacements sécurisés : en plus de la présence humaine, vidéosurveillance des trams et des stations.
- Le Maire présidera personnellement le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Une politique ferme fondée sur la prévention et le rappel aux devoirs

- Procédure de rappel à la loi, à l'ordre et au respect par le Maire et les élus pour une réponse rapide aux mineurs primo-délinquants.
- Renforcement de la confiance entre les forces de l'ordre et la population : rencontres entre habitants, représentants des forces de l'ordre et élus en mairie et dans les quartiers.
- Formation des jeunes à la citoyenneté active pour rétablir les liens sociaux et le respect mutuel : information, sensibilisation dans les établissements scolaires par du personnel municipal sur les conséquences du coût des dégradations, par exemple.

Un soutien aux familles confrontées à la délinquance

- Création d'un conseil des Droits et Devoirs des Familles pour les aider ainsi que leurs enfants.
- Conditions d'accueil adaptées (formation, soutien) pour les Travaux d'Intérêt Général (TIG), pour faire réparer par ceux qui ont détruit, sali ou dégradé.

Une ville calme et agréable qui lutte contre les pollutions sonores et visuelles

- Actualisation du plan global de prévention contre le bruit qui concerne les établissements nocturnes et les terrasses.
- établir un plan contre l'alcoolisme et toutes les addictions avec les associations compétentes et les services de l'état.
- Lutte contre l'utilisation perturbatrice d'engins motorisés, les incivilités et les nuisances sonores : vidéo-verbalisation et déploiement d'effectifs de proximité.

Enfin, s'agissant de l'effacement des tags, nous avons instauré un contrat spécifique annuel très attractif. IL convient désormais de communiquer sur ce dispositif car bon nombre de propriétaires et de syndic ne l'ont pas encore adopté. Or, sur le domaine privé, nos équipes n'ont pas le droit d'intervenir sans autorisation des propriétaires.

En revanche, dès que nous sommes sollicités, nous lançons des interventions rapides, souvent sous 48 heures.

Nous avons par ailleurs décidé de renforcer notre équipe « anti-tags et de propreté » afin de lutter plus efficacement encore contre toutes les pollutions, comme les tags, les débris, les déjections canines...

Il s'agit d'une mesure qui répond à l'un des axes de notre programme : action, proximité, réactivité.

